

**THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED
BY SWITZERLAND**

ARTICLE 13 UNCAC

PARTICIPATION OF SOCIETY

SWITZERLAND (THIRTEENTH MEETING)

Consultation Procedure

A significant instrument for the transparency of decision-making processes and the promotion of public participation in decision-making processes in Switzerland in the sense of articles 10 and 13 (1)(a and b) of the United Nations Convention against Corruption is the so-called “consultation procedure”.

The consultation procedure is the phase in the preliminary legislative procedure during which federal projects of considerable political, financial, economic, environmental, social or cultural importance are assessed in terms of factual accuracy, feasibility, and public acceptance. The cantonal governments, the political parties represented in the Federal Assembly, the umbrella organisations for communes, cities and mountain regions, the umbrella organisations for the economic sector, and other stakeholders relevant to individual cases are invited to participate in consultation procedures. Any parties not directly invited to take part may also give their opinion.

The consultation procedure is principally being carried out online. Participants in the consultation procedure receive an invitation via email to take part in the consultation, and are asked to submit any position statements by email. The information email about the consultation, including the supporting documents, is published online on the Federal Chancellery’s consultation portal. However, since some of these documents are scanned versions of paper documents, this can lead to a change in media within the Federal Administration.

Efforts are currently underway to further digitalise the consultation process and to carry it out completely electronically in the future. The legal basis for this would already be in place.

Civic Tech Report

In May 2020, the Swiss Government, the Federal Council, approved the [civic tech report](#), which shows how digitalisation can strengthen Switzerland’s political system and increase civic engagement. Based on the results of the report, the Federal Council has decided to take three measures and instructed the Federal Chancellery to do the following:

1. **Develop a general technology-neutral data model for political business and related materials**

At present, information relating to items of political business has to be gathered on various web platforms; not all of it is available to the public and it appears in various data formats. A general data model would make it possible to monitor each item of political business throughout the policy cycle – beginning with the proposals in parliament or the decisions made by the Federal Council and the consultation process, going through the parliamentary debates and any referendums or popular votes to the point where new laws or measures are implemented.

3. Examine the feasibility of setting up a publication platform for petitions

Until now, petitions submitted to the Federal Administration have not been published. The creation of a platform for petitions is being considered in order to offer a new service in this area. By the end of the second quarter of 2022, the title, date of submission and authors of petitions are to be technically available.

THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED BY SWITZERLAND

ARTICLE 13 UNCAC

PARTICIPATION OF SOCIETY

SWITZERLAND (SECOND MEETING)

CNUCC, art. 13 Participation de la société

1. Chaque État Partie prend des mesures appropriées, dans la limite de ses moyens et conformément aux principes fondamentaux de son droit interne, pour favoriser la participation active de personnes et de groupes n'appartenant pas au secteur public, tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et les communautés de personnes, à la prévention de la corruption et à la lutte contre ce phénomène, ainsi que pour mieux sensibiliser le public à l'existence, aux causes et à la gravité de la corruption et à la menace que celle-ci représente.

[...]

Sur la base des recommandations que le Conseil de l'Europe a formulées après avoir évalué la législation suisse en matière de lutte contre la corruption, le Conseil fédéral a, le 19 décembre 2008, mandaté le Département des affaires étrangères pour créer un groupe de travail interministériel pour la lutte contre la corruption (IDAG Corruption). L'une des principales fonctions de l'IDAG Corruption consiste à développer des stratégies concertées sur le plan national et international, comparable au travail d'une agence anti-corruption.

Pour remplir ce mandat, le groupe associe activement les cantons, les villes, les représentants de l'économie ainsi que la société civile ; il organise des ateliers thématiques, participe à divers forums et développe des stratégies communes dans son domaine de compétence. Il fait également office d'instance de contact ou de transmission de requêtes externes (p. ex. délégations étrangères), il informe le Conseil fédéral et lui soumet des recommandations.

Conformément à l'article 13 de la CNUCC, la Suisse veille à ce que la participation de la société civile soit promue. Dans ce contexte, la section suisse de *Transparency International* est autant partie intégrante du groupe que les instituts de compétence renommés comme le *Basel Institute on Governance* ou l'*Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE)* à Neuchâtel. Les représentants participent activement aux réunions régulières du groupe interministériel de lutte contre la corruption qui sont organisées deux fois par an. A cette occasion, de petites présentations ou de tables rondes permettent d'échanger les idées, de cerner les problèmes sous-jacents et de trouver des solutions afin de faire progresser la lutte contre la corruption au niveau national et régional.

Lorsque le groupe interministériel se réunit pour un de ses ateliers thématiques, dans lesquels sont approfondis généralement certains aspects de la lutte contre la corruption, la société civile, notamment TI est toujours incitée à participer. A titre d'exemple, on peut signaler l'atelier sur la thématique des donneurs d'alerte (*whistleblowing*), les discussions ont été animées en grande partie par une représentante de la section suisse de TI. Dans le même sens, le groupe interministériel a organisé le 9 décembre 2010 une table ronde sur la thématique du financement des partis politiques et des campagnes électorales destinée aux parlementaires suisses. La palette des intervenants lors de cet événement reflétait non seulement l'échiquier politique de la Suisse mais était également complétée par le milieu académique ainsi que par une représentante de TI.

Ces mesures d'inclusion de la part du gouvernement suisse ne sont non seulement adressées aux organisations non-gouvernementales et au milieu académique mais sont destinées également à l'économie privée. Conformément à l'article 12 de la CNUCC, la Suisse promeut la collaboration entre le secteur public et le secteur privé en incluant l'organisation faîtière de l'économie (*economiesuisse*) dans les réunions et discussions internes du groupe interministériel de lutte contre la corruption. **L'institutionnalisation des ces contacts et échanges réguliers permet l'adoption d'une stratégie commune en matière de lutte contre la corruption.**